

VIE@CHAMPEAUX



Edit. Marand

Champeaux — Mairie et Ecole



Hôtel de France de CHAMPEAUX — Maison Denoual



CHAMPEAUX. - L'Église

Bulletin municipal N° 127

Novembre
Décembre 2020

Sommaire

Votre commune vous informe

Édito	3
Hier et Aujourd'hui	4-5
Conseils Municipaux des 21 juillet, 1 ^{er} , 11 et 29 septembre 2020	6-11
Nouvelles du RPI	11
Centre Communal d'Action Sociale	12
Le CCAS vous informe	13-14
État civil	15
Savez-vous que ...	15
C'est arrivé près de chez vous	16
Vie quotidienne - Vie pratique	16-18
Informations utiles	--
Informations locales	--

Pour votre information,

la Mairie sera fermée :

- **du lundi 9 au samedi 14 novembre 2020 inclus.**
Réouverture le lundi 16 novembre dès 13 h 30.

Internet : <https://www.champeaux77.fr>

Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/>



Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

Comité de rédaction :

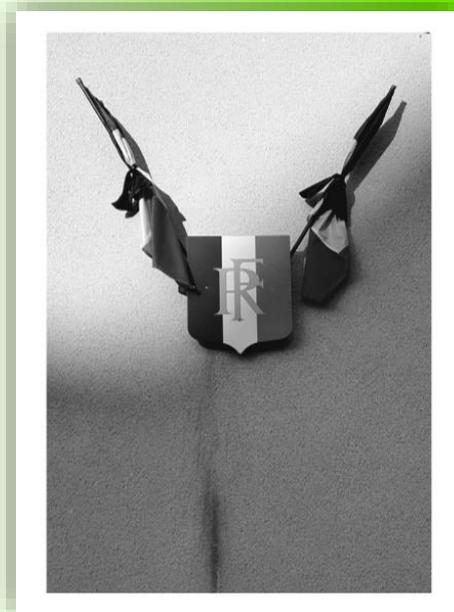
Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

ÉDITO

Chères Campéliennes, chers Campéliens,

Triste actualité ... je m'associe à la douleur de la famille et des collègues de Samuel PATY, professeur d'histoire, ancien du collège de Lorrez-le-Bocage, lâchement assassiné par des obscurantistes totalitaires et dégénérés. La République et ses savoirs doivent continuer à vivre afin que chaque enfant, issu de toute famille religieuse ou politique, puisse continuer à recevoir l'instruction qui, seule, va lui permettre de se forger une opinion personnelle et de développer son sens critique.

Pour honorer Samuel PATY, ce serviteur de la nation tombé dans l'exercice de sa mission, le drapeau de la mairie est en berne. Tout mon respect et ma solidarité au corps enseignant choqué et meurtri.



Ce virus nous colle aux basques ! Il freine le cheminement naturel de nos envies et de nos besoins. Dans l'incapacité de faire respecter l'incontournable distanciation sociale, votre conseil municipal se voit contraint d'annuler le repas des Aînés du 13 décembre prochain. Bien sûr, le colis est maintenu et même étendu aux personnes de 65 à 70 ans. Nous prévoyons d'ores et déjà un rendez-vous avec nos Aînés dans le début de l'année prochaine, sous une forme un peu différente à laquelle notre CCAS réfléchit.

Cependant, cette crise, aussi pernicieuse qu'elle soit, ne doit pas nous empêcher de réfléchir, de préparer l'avenir et de continuer à investir dans notre village.

Votre nouvelle équipe y travaille, très impliquée, enthousiaste et dans un esprit participatif remarquable.

Les réseaux aériens de la rue de Malvoisine viennent d'être enfouis et les travaux de voirie devraient débuter avant la fin de l'année. Les financeurs publics nous ont accordés les dérogations nécessaires afin que nos projets avancent et que les entreprises de travaux publics reprennent leurs activités.

Nouveau défi ! Vos élus travaillent sur un grand projet de Tiers-Lieu. Avec l'aide de la coopérative des *Champs des Possibles*, nous réfléchissons à investir le site « ATD Quart Monde », rue du Stade, qui vient de fermer ses portes. L'idée est d'y développer des activités telles que du maraîchage bio, du coworking, une maison de santé, pour ne citer que les principales. Nous mobilisons tous les partenaires possibles, privés et publics, pour nous aider à la réalisation de ce projet. Si vous avez des idées ou des propositions, elles sont les bienvenues. Nous avons besoin de l'énergie de tous pour y parvenir !

Je terminerai en remerciant nos agents territoriaux qui, depuis le début de la crise, sont présents. Tant au niveau administratif que technique, ils ont rempli leur mission dans des conditions dégradées, toujours dans le respect des gestes barrière. Ils ont maintenu notre administration et notre village à un niveau plus qu'acceptable malgré la situation. Merci à eux !

À très bientôt, votre Maire,
Yves LAGÜES-BAGET

Hier et Aujourd'hui ...

Puits de Champeaux (suite et fin)

La parcelle **C 373** dont le puits répertorié par **S**, comme propriétaire :
La veuve de **RACE** Germain, **PIERRE**
Marie Reine dite "DUMAINE".

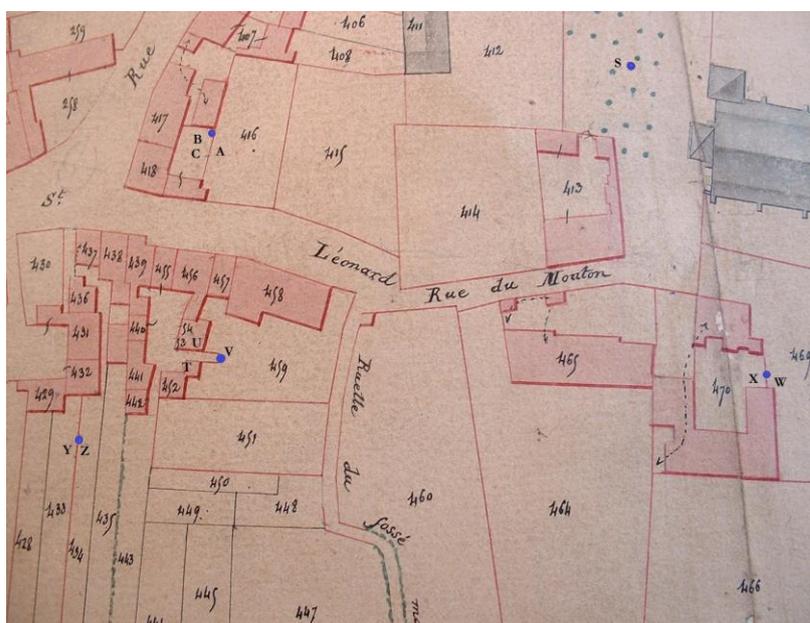
Devant la collégiale, à l'ouest, il avait un puits répertorié par **S**.

Le puits des parcelles **C 416, 417** et **418**, énuméré par **A, B** et **C**, comme propriétaire :
MORISOT Etienne, voir ci-avant.

La parcelle **C 459** dont le puits répertorié par **V**, comme propriétaire :
CHEVY Jean Louis, voir ci-avant.

La parcelle **C 453** dont le puits répertorié par **V**, comme propriétaire :
PINGAULT Claude Théophile André, voir ci-avant.

La parcelle **C 452** dont le puits répertorié par **V**, comme propriétaire :
JACCOUX François, né 1785 à Passy (74) marié avec **CHENEVIÈRE Marie Anne Geneviève**.



Les parcelles **C 469** et **C 470** dont le puits répertorié par **W** et **X**, comme propriétaire :

La veuve de **GRAINCOURT** Antoine Noël Benoit né à Corbie (Somme), **BERNARD** Elizabeth Geneviève Catherine née sur Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

La parcelle **C 433** dont le puits répertorié par **Y**, comme propriétaire :
FAVIER Louis Athanase Benjamin, manouvrier, marié en 1808, avec **PATU Marie Jeanne Victoire**.

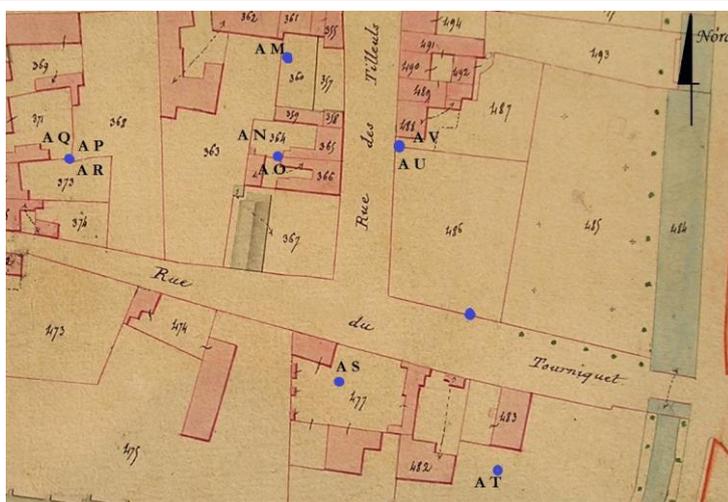
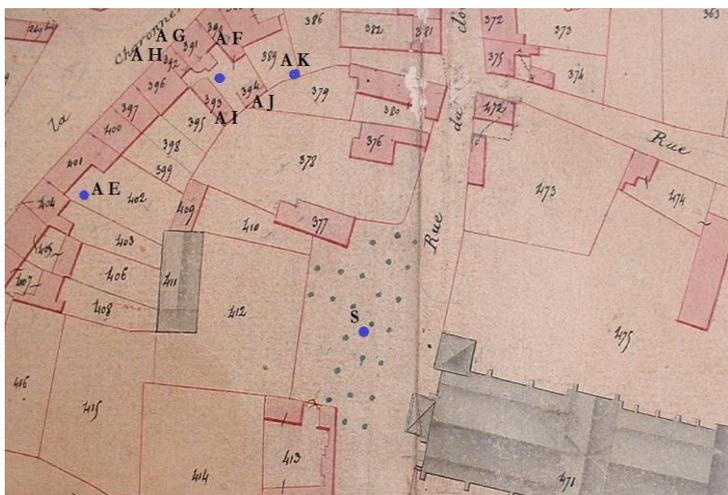
La parcelle **C 434** dont le puits répertorié par **Z**, comme propriétaire :
BOURDIN Martin Charles Etienne, tisserand, marié en 1809, avec **TRENIER Marie Jeanne Julie**.

La parcelle **C 402** dont le puits répertorié par **AE**, comme propriétaire :
THIÉBAULT André, garde-champêtre dit "La Rose", marié avec **GRESSIER Marie Marguerite Euphrasie**.

Les parcelles **C 390, C 392** et **C 394** dont le puits répertorié par **AF, AH** et **AJ**, comme propriétaire :
BONHOMME François Claude, tonnelier et vigneron, marié en 1798, avec **CROISILLOT Marie Françoise Marguerite**.

Les parcelles **C 391** et **C 393** dont le puits répertorié par **AG** et **AI**, comme propriétaire :
SIMON Louis François, cultivateur, marié en 1794, avec **BONHOMME Anne Marguerite**.

La parcelle **C 389** dont le puits répertorié par **AK**, comme propriétaire :
CABANAL DUVILLARD Jérôme, serrurier, marié en 1808, avec **BONHOMME Marie Louise Marguerite**.



Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du mardi 21 juillet 2020

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BÉROS, M. HOLVOET, Mmes PROUVIER, PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, Mme PITKIAYE, M. NORIS, Mmes BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

Absente excusée : Mme ADAMSKI.

Secrétaire de séance : Mme BÉROS.

IV^e phase de restauration de la Collégiale. Plan de financement. Demande de subventions

Les désordres de la charpente dans la croisée du transept ont pu être constatés par l'ensemble des conseillers municipaux lors de plusieurs visites.

Les travaux, découverte/recouverture du transept et la réfection de la charpente, pourraient débiter au cours du second semestre 2021, pour une durée de 6 mois.

Pour répondre à la demande de Mme Valérie PRUD'HOMME, M. le Maire indique que les entreprises seront sollicitées par appel d'offre, par le maître d'œuvre, l'architecte en Chef des Monuments Historiques.

Plan de financement :

Montant H.T. des travaux	205 500,00 €
Maîtrise d'œuvre	30 825,00 €
Montant total H.T.	236 325,00 €
Aide de la DRAC (40%)	94 530,00 €
Aide de la Région (30%)	70 898,00 €
Aide du Département (20%)	47 265,00 €
Aide de l'Association des Amis de la Collégiale (2%)	4 727,00 €
Autofinancement de la Commune (8%)	18 906,00 €

Adopté à l'unanimité.

Choix du prestataire pour le repas des Cheveux Blancs

Ce repas, offert à tous les habitants de plus de 65 ans, aura lieu le 13 décembre 2020.

Les membres du CCAS, après prospection, ont choisi l'Hôtel du Sauvage à La Ferté-Gaucher, pour un montant de 38 € par personne. Le Conseil Municipal a entériné ce choix.

L'animation musicale sera assurée par ISA'MUSIC pour un montant de 550 €.

Il est précisé que la Commune prend en charge à 50 % le repas des conseillers municipaux et des membres du CCAS participant à cet événement.

M. le Maire remercie Mmes Florence LÉVÊQUE et Ghislaine LE LOUËDEC pour leur implication dans ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Statuts du Regroupement Pédagogique Intercommunal Andrezel, Champeaux, St-Méry (RPI)

Les statuts mis à jour ont été adoptés par le Conseil Syndical, ainsi que le règlement intérieur.

Chaque Conseil Municipal doit valider ces statuts.

Après lecture, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les statuts du RPI.

Subvention exceptionnelle au RPI

La CCBRC a décidé d'attribuer, depuis 2 ans, une aide aux communes pour le soutien scolaire.

En conséquence, il convient de transférer au RPI cette subvention exceptionnelle d'un montant total de 3 766 € correspondant aux années scolaires 2018/2019 et 2019/2020.

Adopté à l'unanimité.

Désignation des candidats à la commission communale des impôts

Cette commission doit être renouvelée après chaque élection municipale. Elle se réunit une fois par an. La prochaine se déroulera en février 2021.

Elle est chargée d'émettre un avis sur les valeurs locatives transmises par les services fiscaux.

Vingt-quatre personnes doivent être proposées par la commune, douze seront retenues par les services fiscaux.

Liste des candidats : TONNELIER Emmanuelle, BURY Josette, BURY Pierre, VIVET Patrick, ÉLIA Eric, BENOIST Corinne, PROUVIER Michel, ÉLIA Edith, LOLLIER Bernard, KOPEC Jacqueline, KOPEC Gérard, BECARD Pascal, ARDANUY Philippe, CHÉCHIN Bernard, COQUIN Dominique, LÉVÊQUE Florence,

BILLAULT Aurélie, ADAMSKI Rachel, PROUVIER Lyvia, PITKIAYE Lantosoa, PRUD'HOMME Valérie, BÉROS Marie-Christine, FOURNIER Dominique, NORIS Sébastien.

Cette liste a été approuvée à l'unanimité.

Conventions avec le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

La rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes et de la mairie paraît nécessaire.

Les éclairages actuels, inefficaces et gros consommateurs en énergie, posent question.

Le SDESM propose une nouvelle convention de 3 ans de Conseil en Énergie Partagée, au tarif de 1 € par habitant, valable 3 ans.

Le SDESM propose également une convention permettant d'obtenir des subventions pour des travaux d'économie d'énergie précités.

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les conventions et tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée de septembre

M. Jean-Pierre HOLVOET, Président du Conseil Syndical du RPI, indique que le nouveau protocole sanitaire pour la rentrée scolaire 2020 est arrivé. Reprise quasi normale, sans distanciation sociale mais port du masque pour le personnel.

Cela permet la réouverture de la cantine, de la maternelle et de la garderie ainsi que l'utilisation des transports scolaires.

Travaux d'effacement des réseaux électroniques rue de Malvoisine

M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'effacement des réseaux de la rue de Malvoisine sont pratiquement terminés.

Contrat rural voirie

M. le Maire indique que les travaux pourraient débuter avant la fin de l'année, si les dérogations demandées au Département et à la Région sont accordées.

CCBRC

M. le Maire indique que les noms des candidats aux commissions de la CCBRC seront transmis prochainement.

Suite à sa question, il est répondu à Mme Valérie PRUD'HOMME que les convocations ne sont envoyées qu'au titulaire. À charge pour lui de prévenir son suppléant en cas d'indisponibilité.

Syndicats intercommunaux.

M. le Maire remercie chaleureusement pour leur implication MM. Jean-Pierre HOLVOET, élu Président du RPI,

Stéphane HUBERT, élu Président du SMIVOM pour la piscine de Grandpuits et Frédéric VINCENT, élu Vice-Président du Syndicat du collège de Mormant.

Voirie

Mme Valérie PRUDHOMME indique que le miroir du passage piéton devant chez M. et Mme RIVIÈRE est dépoli.

Elle indique également que la camionnette garée sur le trottoir rue du Stade est dangereuse. Manque de visibilité pour les habitants sortant de chez eux avec leur voiture.

M. le Maire lui demande de relever le numéro de la plaque d'immatriculation.

Elle indique également que la porte de l'armoire de câbles de la fibre, rue du stade, reste régulièrement ouverte.

M. le Maire indique qu'il a déjà prévenu COVAGE. Il le fera une nouvelle fois.

Écoles

M. Jean-Pierre HOLVOET, Président du RPI, indique que, suite à la réorganisation du travail des agents pour une meilleure hygiène et sécurité, le recrutement de deux surveillants de restauration supplémentaires pour la rentrée 2020 est nécessaire. Leur temps de travail pendant la période scolaire sera de 2 heures par jour.

M. le Maire indique que l'école de Champeaux a pu intégrer le dispositif : « École Ouverte-Vacances Apprenantes » grâce au projet présenté par les professeurs des écoles et à son intervention auprès du Directeur d'Académie. Ces activités (école le matin, activités de loisirs et culturelles l'après-midi) se dérouleront du 24 au 27 juillet 2020.

Piscine de Grandpuits

M. Stéphane HUBERT, Président du SMIVOM de la piscine de Grandpuits, indique que celle-ci a réouvert le 29 juin avec des contraintes particulières :

- 60 personnes par créneaux horaires (3 par jour).
- Les centres de loisirs peuvent également accéder à ces créneaux horaires à raison de 20 enfants, plus les accompagnateurs.

Il souhaite que la promotion de la piscine se fasse notamment via une page Facebook spécifique et l'application PanneauPocket.

CCAS

Mme Lyvia PROUVIER indique qu'une lettre circulaire va être adressée aux personnes vulnérables dans le cadre du plan canicule.

M. Dominique FOURNIER indique que le Vie@Champeaux devra être bouclé pour le 20 août prochain.

*Plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 20 h 20.*

Extrait du Conseil Municipal du mardi 1^{er} septembre 2020

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BÉROS, M. HOLVOET, Mme PRUD'HOMME, MM. FOURNIER, VINCENT, Mme PITKIAYE, M. NORIS, Mmes BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

Absentes excusées et représentées : Mme PROUVIER a donné pouvoir à Mme BÉROS, Mme DEWANCKER a donné pouvoir à M. HUBERT et Mme ADAMSKI a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Secrétaire de séance : Mme BÉROS.

Travaux d'éclairage de la salle des fêtes et de la mairie – demande de subvention dans le cadre du fonds Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

M. le Maire a été informé récemment qu'il y avait un plan exceptionnel de financement pour des investissements allant dans le sens des économies d'énergie.

Il convient de rénover l'éclairage de la salle des fêtes « La Campélienne » et de la mairie, très énergivores, en remplaçant l'éclairage actuel par de l'éclairage à LED. À la Campélienne, c'est la rampe de néons qui est à remplacer par un néon à LED. Toute la salle sera équipée en lampes à LED. Pour la mairie, la salle du Conseil et l'accueil sont concernés par cette opération. Le fonds Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) propose des subventions allant de 50 % à 80 %.

Le montant de ces travaux s'élève à 12 424 € HT (soit 14 909 € TTC). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à demander une subvention dans le cadre du fonds DSIL à hauteur de 80 %.

Vote POUR à l'unanimité,

Subventions aux associations pour l'année 2020

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, les associations n'ont pas pu être reçues pour présenter leur budget et leur demande de subvention. En conséquence, aucune subvention n'a été versée aux associations. Certaines ayant repris leurs activités, elles en ont sollicité le versement.

Association – Siège social	Montant
Club des Anciens de Champeaux	350,00 €
Champeaux Animations Loisirs (CAL)	4 000,00 €
Tennis Club de Mormant	240,00 €

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Projet ATD QUART MONDE

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du projet de cession de la propriété sise rue du Stade, détenue actuellement par la Fondation AIDE À TOUTE DÉTRESSE (ATD).

Ce domaine possède un potentiel d'utilisations variées. Il serait dommage de laisser des promoteurs s'en emparer et dénaturer ce site.

La Commune n'ayant pas les moyens financiers d'investir dans ce domaine, il a été fait appel à M. Didier GALLET, expert en développement local.

Celui-ci nous a mis en relation avec la Coopérative Les Champs des Possibles, qui propose son aide pour déterminer les activités qui pourraient se déployer dans le cadre

d'un tiers-lieu ainsi que pour trouver les financements possibles.

Un échange animé et constructif a eu lieu au sein du Conseil Municipal. Chacun de ses membres est appelé à réfléchir aux projets pour investir ces lieux au bénéfice de la commune et des villages alentours.

Chacun peut transmettre ses idées à M. le Maire.

Une réunion avec la Coopérative des Champs des Possibles et l'ensemble des membres du Conseil Municipal aura lieu prochainement.

Crise sanitaire COVID-19

M. le Maire signale des cas de COVID-19 sur notre commune, mais également sur les communes voisines.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. le Maire rappelle qu'un Conseil Municipal est prévu le vendredi 11 septembre prochain à 19 heures. Il sera entièrement consacré au Plan Local d'Urbanisme.

Commission Communale des Impôts Directs

M. HUBERT informe le Conseil que, sur les 24 noms proposés aux Impôts, seulement 12 ont été retenus. Des courriers ont été adressés aux titulaires et suppléants pour les informer mais également aux personnes non retenues pour les remercier de leur implication.

Rentrée scolaire

M. HOLVOET signale que la rentrée des classes s'est bien passée. En ce jour de rentrée, peu d'enfants ont fréquenté la cantine car il avait été demandé aux parents de ne pas y mettre les tout petits le premier jour d'école.

École Ouverte-Vacances apprenantes

M. le Maire indique que l'école de Champeaux a pu intégrer le dispositif : « École Ouverte-Vacances Apprenantes ». C'est un vrai succès. Le 27 août dernier, l'inspecteur de l'Éducation Nationale est venu dans la classe et a constaté la réussite du projet.

M. le Maire remercie l'équipe enseignante de son investissement. L'inspecteur de l'Éducation Nationale envisage de nouveaux projets.

Stationnement place du Marché

À la question de Mme PITKIAYE sur l'existence d'un panneau d'entrée et de sortie du stationnement sur la place du Marché, il lui est répondu que le stationnement sur la place du Marché n'est qu'une tolérance.

*Plus aucune question n'étant soulevée
et le public n'ayant pas de question,
la séance est levée à 20 h 20.*

Extrait du Conseil Municipal du vendredi 11 septembre 2020

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET, Mmes PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, NORIS, Mmes BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

Absentes excusées et représentées : Mme BÉROS a donné pouvoir à M. HOLVOET, Mme PROUVIER a donné pouvoir à M. VINCENT et Mme ADAMSKI a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

Absents excusés : M. HUBERT et Mme PITKIAYE.

Secrétaire de séance : M. FOURNIER.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Présentation du Projet d'Aménagement et de Développements Durables (PADD)

M. PHONGSAVATH du Cabinet CDHU présente le projet PADD pour la commune de Champeaux.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques, la politique d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme, la politique de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

Il définit également les orientations générales de l'habitat, des transports et des déplacements, des réseaux d'énergie, du développement des communications numériques, de l'équipement commercial, du développement économique et des loisirs.

Un débat s'engage sur les enjeux relatifs au PADD et l'avenir du village.

M. le Maire remercie M. PHONGSAVATH pour son intervention.

Logements de la Poste – Avenant au bail à réhabilitation avec l'AIPI

Le 25 février dernier, le Conseil Municipal a pris une délibération afin de signer une promesse de bail à réhabilitation des logements de la Poste avec l'AIPI (Les Ateliers pour l'Initiation, la Production et l'Insertion). En raison du confinement dû à la crise sanitaire COVID-19 du 1^{er} trimestre 2020, les conditions initialement prévues n'ont pu être remplies.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les conditions suivantes :

Condition n° 1 : Obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet, purgée du recours des tiers avant le 1^{er} février 2021 (1^{er} août 2020 initialement),

Condition n° 2 : Obtention des financements permettant de conduire le projet dans des conditions économiques qui ont prévalu à la présente promesse, à savoir sans besoin au recours à l'emprunt à hauteur de plus de 86 075 €, au plus tard le 1^{er} août 2021 (1^{er} février 2021 initialement).

Le Conseil autorise également M. le Maire à signer l'avenant au bail à réhabilitation des logements de la Poste, avec l'AIPI.

Subvention à l'ACC pour l'année 2020

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, les associations n'ont pas pu être reçues pour présenter leur budget et leur demande de subvention. M. le Maire a contacté l'ACC qui organise deux manifestations d'ici la fin de l'année (videgreniers en septembre et le marché de Noël en novembre 2020), afin de savoir s'ils avaient besoin de la subvention. La Présidente a donc sollicité le versement d'une subvention à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Association « La Campélienne Animations »

À la demande du Président de l'Association « La Campélienne Animations », M. HOLVOET demande s'il sera reçu par la Commission Subvention aux Associations ?

Pour information, l'association organise une manifestation en octobre 2020. M. le Maire lui répond que sa demande fera l'objet d'un point de l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Banquet des Cheveux Blancs du 13 décembre 2020

M. le Maire informe le Conseil que, lors de la dernière réunion de bureau, le maintien ou non du banquet des Cheveux Blancs a été abordé. Lors du prochain conseil, une décision devra être prise.

Projets des écoles

M. le Maire informe le Conseil de la visite du Directeur adjoint de l'Académie, dans le cadre de l'opération « Vacances apprenantes ». D'autres projets ont été proposés tels que « Devoirs faits » en lien avec le collège de Mormant et « Petits déjeuners gratuits » dans le cadre d'un projet pédagogique. Ils ont été bien accueillis par l'équipe enseignante et sont en cours d'étude.

*Plus aucune question n'étant soulevée
et le public n'ayant pas de question,
la séance est levée à 20 h 30.*

Extrait du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2020

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mmes BÉROS, PROUVIER, M. HOLVOET, Mmes PRUD'HOMME, DEWANCKER, MM. FOURNIER, VINCENT, Mmes ADAMSKI, PITKIAYE, M. NORIS, Mmes BILLAULT, PASTOR, LE LOUËDEC.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

TIERS-LIEUX – Présentation du projet par l'association « 1001 Sillons »

Mme Clémence MORISSEAU et M. Saturnin MESNIL, de l'association « 1001 Sillons », expliquent la notion de tiers-lieu : endroit de rencontre entre des acteurs publics ou privés autour de projets associatifs, culturels, commerciaux en vue de créer du lien et de l'activité. Le Conseil Municipal avait été sollicité pour proposer des idées sur la destination de ce lieu qui comprend plusieurs bâtiments (principal, hangars, ...) et un grand terrain.

Les propositions ont été nombreuses et très variées et l'analyse faite par l'association a permis de détacher quatre grands thèmes articulés entre eux et dont l'accueil a été noté comme essentiel et central.

	Agriculture – Alimentation	
Santé et services sociaux	Accueil logement	Coworking (télétravail, formation, séminaire)
	Culture et loisirs	

Lors de cette séance, les membres du Conseil ont été invités à proposer des liens entre les différents thèmes afin de décloisonner chacun des services ou activités proposés.

On notera par exemple :

- Un atelier cuisine où seraient cuisinés les produits issus de la production locale en circuit court en lien avec un maraîcher Bio exploitant le terrain à proximité. Ceci pourrait être aussi l'opportunité de formations sur place.
- Un service de santé avec des possibilités d'accueil type salle de lecture, garde d'enfants...
- Un local vélo (entretien, réparation, location, ...) qui permettrait l'accueil de randonneurs pour des circuits de visites culturels et tourisme verts pourraient être proposés. Ces mêmes visiteurs pourraient se voir proposer des hébergements de courts séjours.

Ces différentes propositions vont être développées afin d'avancer dans ce projet. D'ici la fin de l'année, l'association remettra des éléments plus détaillés qui permettront de solliciter des partenaires et de faire appel à projets.

Autorisation donnée à M. le Maire de verser un acompte à l'association « 1001 Sillons »

L'association « 1001 Sillons », partie prenante de la Coopérative « Les Champs des Possibles », propose une offre d'accompagnement afin de définir et dimensionner les usages d'un projet de tiers-lieu à Champeaux.

Le coût total de la mission est de 7 700 € HT, soit 9 240 € TTC. Un acompte de 30 % est soumis au vote du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** M. le Maire à verser un acompte de 30 % soit HT de 2 310 €, soit TTC de 2 772 € à l'association « 1001 Sillons ».

Élection d'un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Andrezel Champeaux Saint-Méry (RPI)

Mme Stéphanie PASTOR étant salariée au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Andrezel, Champeaux, Saint-Méry (RPI), se voit contrainte de démissionner de son poste de suppléante.

Il convient donc d'élire un nouveau délégué suppléant.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **ÉLIT** M. Yves LAGÜES-BAGET membre suppléant au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Andrezel, Champeaux, Saint-Méry.

Annulation du banquet des Cheveux Blancs du dimanche 13 décembre 2020 – Subvention de la Commune au CCAS

En raison de la crise sanitaire actuelle, il est décidé d'annuler le banquet des Cheveux Blancs qui devait se tenir le dimanche 13 décembre 2020 et d'offrir, exceptionnellement, un colis aux personnes de plus de 65 ans dont le repas était initialement offert.

La fourniture étant de la responsabilité du CCAS, il convient de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **VALIDE** la décision d'annuler le banquet des Cheveux Blancs ;

✎ **VALIDE** la décision d'offrir, en remplacement et exceptionnellement, un colis aux personnes de 65 ans et + ;

✎ **AUTORISE** M. le Maire à verser au CCAS une subvention d'un montant de 2 500 €.

CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS

VOUS PROPOSE LES ACTIVITÉS SUIVANTES

SAISON 2020 / 2021



modern
jazz



DANSE

Sandrine LANDRY

Salle La Campélienne à CHAMPEAUX

COURS DE DANSE ENFANTS DE 3 à 12 ANS

Éveil corporel, GRS, JAZZ ADO/ADULTES

CARDIO-FITNESS et RENFORCEMENT MUSCULAIRE ADULTES

(cette année, c'est celle du spectacle ! Tous en scène !)

Les tarifs et les fiches d'inscription sont consultables sur
le site de l'association : cal-77.pagesperso-orange.fr



**Cardio
Fitness**

Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

le mercredi après-midi.

Renseignements : 06 81 03 64 32



DANSE DE SALON

Jean-Michel DELEURENCE

Dans une ambiance conviviale, vous apprendrez les danses de salon telles que
le **rock**, le **paso doble**, le **quick-step**, le **chachacha**, le **tango**, la **valse**, des **danses en ligne**...
le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à La Campélienne (salle des fêtes)

60 € le trimestre ou 165 € en un versement, profitez-en !

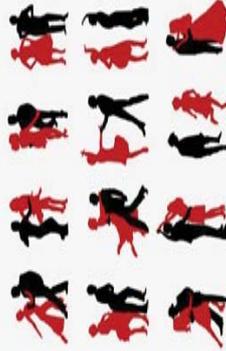
Inscriptions à la salle des fêtes de Champeaux

le mardi à 20 h 30

Soirée découverte et sans obligation.

Participez à deux séances 'découverte' avant de vous inscrire !

Renseignements : 06 80 12 26 68



MUSIQUE

Les enfants de la petite section au CP sont accueillis au **jardin musical** le samedi midi :
pratique du chant, lecture de notes, de rythmes, découverte des instruments par l'écoute.

Des cours de **soffège** et d'instruments sont proposés :

Isabelle MORIEUX pour la **clarinette** le lundi, Jean-Michel GAULLIER pour la **guitare** le mercredi,
Anne RIHET pour le **piano** le mercredi, Céline MIGNON pour le **violon** le samedi.

Au moins trois concerts sont organisés dans l'année auxquels vous êtes conviés !



Les tarifs et les fiches d'inscription sont consultables sur
le site de l'association : cal-77.pagesperso-orange.fr

Inscriptions : **le mercredi après-midi**

à l'ancienne mairie de Champeaux.

Renseignements : 01 64 38 79 74.



Chorale

A la rentrée, le CAL souhaite vous proposer des activités chorales :

en particulier, participer à une chorale Adultes :

la **chorale de l'Ancoeur**, dirigée par **Jean-Philippe HANNETON**.

L'envie est de constituer un groupe plus important.

Vous avez envie de chanter, vous êtes concerné !

Vous n'avez même pas besoin de savoir lire une partition !

60 euros pour l'année. Cela ne peut pas être une question de tarif !

Les répétitions ont lieu tous les quinze jours :

le **jeudi soir de 20 h à 21 h 30** à Blandy-les-tours ou à Chaumes.

Le co-voiturage est possible, bien évidemment.

Parlez-en autour de vous,

certains participent déjà et vous diront la joie de participer à du chant choral.

Les enfants et adolescents, peuvent, eux-aussi, s'ils le souhaitent participer à

un **choeur d'enfants** encadré par **Colette HANNETON**.

Les cours proposés :

Cantournelle de la moyenne section jusqu'au CE1 le jeudi de 16 h 45 à 18 h à Blandy,

Chanterie des CE2 aux CM2 le vendredi de 17 h à 18 h15 à Fouju,

Chantados pour les collégiens le vendredi à Blandy à 18 h 30.

Les cours sont *collectifs au prix de 60 euros par an*.

Faisons vivre nos villages ! Mutualisons nos compétences.

Nous en sortirons grands !

Nous avons besoin de savoir si ces deux propositions vous intéressent.

Merci de nous contacter par mail, sur le site du CAL : cal.77@wanadoo.fr ;

par courrier, en indiquant vos coordonnées et ce qui vous intéresse dans la boîte aux lettres du CAL à

l'école de musique, en face de la collégiale (boîte partagée avec le RPI) ;

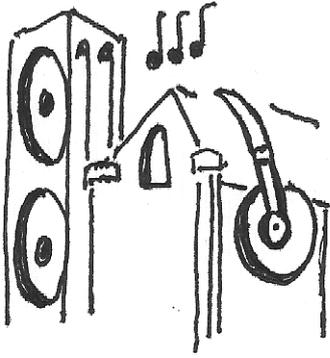
par téléphone au 01 64 38 79 74, merci de laisser un message.

Si vous avez d'autres envies, merci de nous les indiquer,

que nous puissions voir comment les réaliser d'ici la rentrée.

Bel fin d'été musical à vous !





La Campélienne Animations



LA CAMPÉLIENNE-ANIMATIONS

La Campélienne-Animations, en partenariat
avec l'ESD SPÉLÉO, vous propose de découvrir en famille
Les techniques de progression en Spéléologie
au PUISELET (près de NEMOURS)

Participation de **5 €uros** par personne
(prêt de matériel et assurance)

DIMANCHE 22 NOVEMBRE 2020

Prévoir votre panier repas pour le déjeuner
Rendez-vous devant la Mairie à 8 heures 30 - Retour prévu vers 18 heures
Transport par voitures individuelles - Autorisation parentale pour les mineurs
Limité à 15 personnes

.....
Réservation impérative jusqu'au 16 novembre 2020

Nom : Prénom :

Adresse :

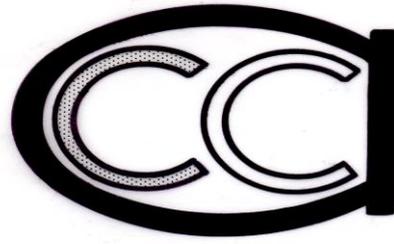
Téléphone : Nombre de personnes :

Chèque à l'ordre de la Campélienne-Animations

**Pour tous renseignements complémentaires, contacter Jean-Pierre HOLVOET
au 06 80 96 22 90 ou par courriel à j-pholvoet@sfr.fr**

La Campélienne-Animations – Mairie de CHAMPEAUX
5, place du Cloître – 77720 CHAMPEAUX

CHAMPEAUX



SAM. 21 - DIM. 22 NOVEMBRE

10 h à 18 h à la Campélienne

GRAND

MARCHE DE L'AVENT

**Artisanat de : Bijoux - Jouets - Dentelle
Céramique - Objets déco - Gastronomie...**

au profit des enfants traités contre le cancer

Rens. : 01.60.66.92.54 / 06.33.43.63.50

COMMANDE DE SAPINS DE NOËL

En commandant dès à présent votre sapin de Noël,
vous contribuez à la recherche contre les maladies rares.

Votre commande doit nous parvenir **IMPERATIVEMENT**

avant le 24 novembre 2020

AUCUNE COMMANDE NE SERA PRISE SUR PLACE

Votre sapin est à récupérer sur la Place du Marché
dès le samedi 5 décembre 2020 au matin.

Renseignements et réservation auprès de

Jean-Pierre HOLVOET

6, Rue Guillaume de Champeaux 77720 CHAMPEAUX

Tél. : 06 80 96 22 90

Remplissez le bon de commande et joignez votre règlement
par chèque à l'ordre de :

La Campélienne-Animations

Bon de commande

Taille	Prix unitaire	Quantité	Prix total
--------	---------------	----------	------------

Epicéa coupé

80 cm- 1 m sans bûche	12 €		
80 cm - 1 m avec bûche	16 €		
1 m - 1,25 m sans bûche	14 €		
1 m - 1,25 m avec bûche	18 €		
1,25 m - 1,50 m sans bûche	16 €		
1,25 m - 1,50 m avec bûche	20 €		
1,5 m - 1,75 m sans bûche	20 €		
1,5 m - 1,75 m avec bûche	25 €		
1,75 m - 2 m sans bûche	22 €		
1,75 m - 2 m avec bûche	27 €		
2 m - 2,50 m sans bûche	26 €		
2 m - 2,5 m avec bûche	32 €		

Nordman coupé

80 cm- 1 m sans bûche	18 €		
80 cm - 1 m avec bûche	22 €		
1 m - 1,25 m sans bûche	22 €		
1 m - 1,25 m avec bûche	26 €		
1,25 m - 1,50 m sans bûche	26 €		
1,25 m - 1,50 m avec bûche	30 €		
1,5 m - 1,75 m sans bûche	31 €		
1,5 m - 1,75 m avec bûche	36 €		
1,75 m - 2 m sans bûche	36 €		
1,75 m - 2 m avec bûche	41 €		
2 m - 2,50 m sans bûche	41 €		
2 m - 2,5 m avec bûche	46 €		
TOTAL			

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal et commune :

Téléphone :

Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux au 1^{er} janvier 2021

A ses débuts, la loi NOTRe prévoyait que les communes devaient transférer la compétence urbanisme aux intercommunalités. A titre dérogatoire et sous réserve de délibération des communes, cette compétence pouvait rester dans le périmètre des Communes. Champeaux avait pris une délibération en ce sens en 2017, mais celle-ci n'est valable que pour une durée de 3 années.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Subvention à l'association La Campélienne-Animations

L'association La Campélienne-Animations sollicite la commune pour une subvention à hauteur de 1 000 € pour l'année 2020. Cette association organise, le 3 octobre prochain, une soirée disco et continue d'animer l'évènement du Téléthon en décembre prochain.

Le Conseil Municipal accepte par 14 voix pour et 1 abstention (M. HOLVOET s'abstient du fait qu'il est le trésorier de cette association).

QUESTIONS DIVERSES

Eau potable

M. le Maire signale qu'il a demandé à obtenir le rapport du délégataire sur l'eau. Depuis le 1er janvier 2017, l'eau est passée dans les compétences de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Ces analyses révèlent un rendement de plus de 92 %. Ceci démontre l'efficacité de nos installations, résultat des nombreux travaux entrepris par la Commune. Actuellement, le prix de la distribution de l'eau sur Champeaux est de 2,44 €. D'ici trois ans, l'intercommunalité veut porter ce prix à 11 € alors qu'aucuns travaux ne sont prévus sur notre Commune. Depuis le transfert de cette compétence à l'intercommunalité, on constate que les désordres observés à la station d'épuration (bâche arrachée, prolifération des herbes, ...) ne sont pas ou très mal gérés malgré les courriers et relances faites.

Point sur les projets en cours des écoles

M. HOLVOET tient à remercier les enseignants qui se sont engagés dans l'opération « Vacances apprenantes » cet été. Un nouveau projet de « Petits déjeuners gratuits » est prévu. Il s'agira de proposer un petit déjeuner aux élèves de primaires une fois par semaine sur un cycle de sept semaines. Ce moment sera l'occasion d'un projet pédagogique autour de l'alimentation.

**Plus aucune question n'étant soulevée
et le public n'ayant pas de question,
la séance est levée à 20 h 30.**

Nouvelles du RPI

DISPOSITIF PETITS DÉJEUNERS

Les trois classes primaires du RPI, soit 70 élèves, participeront de novembre à décembre 2020 au projet « petits déjeuners » à raison d'un jour par semaine, le jeudi.

Le dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Les petits déjeuners proposés seront variés et le dernier sera un petit déjeuner anglo-saxon en lien avec le côté culturel de l'apprentissage de l'anglais.

Le dispositif s'accompagne d'un volet éducatif afin d'apporter aux élèves une éducation à l'alimentation.

Le projet pédagogique associé à la distribution de petits déjeuners s'inscrit dans le projet d'école et concerne la maîtrise de la langue, le parcours de santé et les arts visuels.

Les parents volontaires le jour du petit déjeuner pourront intervenir dans le respect des consignes sanitaires. (Nécessité de prendre contact avec les enseignantes au préalable.)

Il sera fait appel à des fermes coopératives du secteur afin de ne privilégier que des produits saisonniers et si possible biologiques.

Il est envisagé la réalisation de panneaux d'informations sur le travail qui aura été produit afin d'informer toutes les familles du RPI de l'importance d'un bon équilibre alimentaire.

D'ores et déjà, le projet a été validé par l'Éducation Nationale et se fera en partenariat avec le RPI qui assurera la logistique.

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

Présents : Mmes PROUVIER, DEWANCKER, ADAMSKI, LE LOUËDEC, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL, RIVIÈRE, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

Absentes : Mmes THOMAS et MATUSEWICZ.

Secrétaire de séance : Mme PROUVIER.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du 16 juin 2020.
- 2 - Colis des Anciens (financement CCAS).
- 3 - Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CCAS DU 16 JUIN 2020

Le compte rendu de la séance du 16 juin 2020 est approuvé à l'**unanimité**.

2 - COLIS DES ANCIENS

Lors de la dernière réunion, il avait été décidé de retenir la Société Esprit Gourmets. Suite à la mise à jour de la liste des personnes concernées, le montant des colis était trop élevé.

Délibération rectificative pour l'achat des colis des Anciens.

Pour des raisons de budget : Esprit Gourmets ne peut pas être retenu.

Nécessité de modifier le choix initial en raison du nombre de colis recalculé et du prix à l'unité.

La Société Gourmets de Provence est donc retenue avec le Colis « LOU CAVAGNOULET » (cf. devis en annexe) pour un montant total de 1 650 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

M. LAGÜES-BAGET propose qu'un présent soit livré aux Campéliens entrés en maison de retraite.

Mme LEVEQUE contactera le prestataire choisi afin d'avoir un devis.

3 - QUESTIONS DIVERSES

Banquet des Cheveux Blancs

Présentation des prestataires qui seront soumis au vote du Conseil Municipal :

L'Hôtel du Sauvage semble être le meilleur rapport qualité/prix - les différents devis seront présentés au prochain Conseil Municipal.

Orchestres

Les différents devis seront présentés au prochain Conseil Municipal.

Fleurs

Fleuriste de Verneuil-l'Étang :

Accepte les mandats administratifs et peut livrer.

Plan canicule 2020

Lancement du Plan annuel par courrier du Préfet le 30 juin dernier relayé par le Pôle Autonomie Territoriale de MELUN.

Communication aux Campéliens via PanneauPocket et Facebook.

Envoi d'une lettre circulaire aux administrés de plus de 70 ans.

La séance est levée à 19 h 35.

Le CCAS vous informe

Nouvelle aide du CCAS « SOLIDARITÉ ÉNERGIE »

Depuis 2015, l'état a mis en place un dispositif d'aide au paiement de la facture d'énergie à destination des ménages disposant de revenus modestes : « Le chèque Énergie ».

En complément de ce dispositif national, le CCAS a décidé d'attribuer une aide forfaitaire annuelle pour contribuer aux dépenses financières énergétiques (Electricité, gaz, bois, etc.) des ménages âgés les plus précaires de notre commune. Selon le revenu fiscal de référence, le montant du forfait s'élève à 120€, 100 € ou 70€.

Qui peut en faire la demande ?

- Les Personnes âgées de plus de 75 ans

Quel est le barème de revenus ?

Revenus annuels	
Personne seule	Participation annuelle du CCAS
Jusqu' à 10 152 €	120 €
De 10 152 € à 12 252 €	100 €
De 12 253 € à 13 236 €	70 €
Au-delà de 13 237 €	Pas de participation

Revenus annuels	
Ménage	Participation annuelle du CCAS
Jusqu' à 18 816 €	120 €
De 18 816 € à 20 604 €	100 €
De 20 605 € à 21 300 €	70 €
Au-delà de 21 301 €	Pas de participation

Les personnes concernées doivent adresser au CCAS :

- Le dernier avis d'imposition (revenus 2019),
- Un relevé d'identité bancaire.

Le versement du forfait s'effectuera par virement sur le compte bancaire du bénéficiaire dès constitution du dossier et délibération par le CCAS.

Afin d'assurer la confidentialité, seule Mme PROUVIER, responsable du CCAS traitera ces dossiers.

L'étude des demandes se fera du **1^{er} octobre au 31 décembre 2020**.

AIDE À LA RENTRÉE SCOLAIRE AIDE À LA CANTINE (RAPPEL)

Comme chaque année le CCAS attribue une aide à la rentrée scolaire et une aide à la cantine sous conditions de ressources.

L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE s'élève à

- 30 € pour les enfants du primaire,
- 40 € pour les collégiens
- 60 € pour les lycéens et étudiants.

Le quotient familial ne doit pas dépasser **765 €**.

Les conditions d'attribution de l'aide à la cantine restent inchangées. (Voir Vie@Champeaux n° 126 de septembre-octobre 2020 disponible sur le site Internet de la mairie : <https://champeaux77.fr/vie-pratique/le-journal/>).

Ne tardez pas à faire votre demande !

**Date limite impérative de dépôt des demandes en mairie :
31 décembre 2020.**

IL EST ENCORE TEMPS DE SE FAIRE VACCINER CONTRE LA GRIPPE

Vous avez jusqu'au **31 janvier 2021** pour vous faire vacciner contre la grippe.

La grippe est une maladie respiratoire aiguë très contagieuse, qui se traduit par une forte fièvre, des frissons, une intense fatigue, des maux de tête, des douleurs articulaires et musculaires diffuses et une toux sèche.

La grippe est une maladie sévère pouvant entraîner des complications qui peuvent être fatales pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes, les personnes obèses et pour celles fragilisées par des maladies chroniques, cardiaques, pulmonaire, etc.

La transmission de la grippe est essentiellement respiratoire, due aux gouttelettes riches en virus émises lors de la toux et des éternuements des personnes infectées.

Le moyen de prévention le plus efficace est **la vaccination**.

Le vaccin et son injection sont **gratuits** pour les personnes ayant reçu de leur caisse de Sécurité Sociale, ou de la MSA, un bon de prise en charge.

Munies de celui-ci, elles peuvent retirer le vaccin à la pharmacie et faire réaliser l'injection par un professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier, ou pharmacien volontaire. Les personnes mineures doivent obligatoirement avoir une prescription médicale pour retirer gratuitement leur vaccin en pharmacie.

Se protéger c'est aussi protéger les autres. Des gestes simples permettent d'éviter la contamination : se laver les mains plusieurs fois par jour, utiliser des mouchoirs à usage unique, se couvrir la bouche quand on tousse ou éternue, porter un masque lorsqu'on est grippé et en contact avec des personnes fragiles.

BANQUET DES CHEVEUX BLANCS 2020

L'évolution de la crise sanitaire aux plans national et régional conduit le Conseil Municipal à se résoudre à annuler le Banquet annuel pour 2020, initialement fixé au 13 décembre prochain.

En effet, en date du 25 septembre dernier, le préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté portant interdiction des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public dans le département. Cet arrêté est actuellement valable jusqu'au 12 octobre prochain.

Cependant, la progression quotidienne de la pandémie laisse craindre que cet arrêté soit reconduit au-delà de cette date.

Par ailleurs, notre salle des fêtes ne permet pas une distanciation sociale adaptée. De plus, les personnes âgées, selon les autorités, sont plus vulnérables et il y a de fortes chances que ces personnes ne se déplacent pas à la Campélienne, dans l'éventualité du maintien de la manifestation.

Enfin, les fournisseurs sollicités ont besoin d'être informés dans les meilleurs délais de notre décision afin de s'organiser.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, réuni le 29 septembre 2020, a voté à l'unanimité l'annulation du banquet des Cheveux Blancs pour l'année 2020

Toutefois, la Municipalité tient à honorer les personnes âgées de la commune en cette période anxiogène et à leur apporter un peu de réconfort. Il a donc été décidé d'offrir un colis à toutes les personnes de la commune âgées de plus de 65 ans.

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LE PATRIMOINE DES MÉNAGES



Institut national de la statistique
et des études économiques

Mesurer pour comprendre

<https://www.insee.fr/fr/information/2964509>

L'Insee réalise, entre le 28 septembre et le 31 décembre 2020, l'enquête statistique sur l'Histoire de vie et le Patrimoine des ménages.

Cette enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts.

Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales.

Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014-2015 et en 2017-2018. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. **Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.**

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

État Civil

Naissances

Le 2 juillet 2020, Alban BAUMGARTNER et Madeline SCHIBY ont eu la joie d'accueillir un petit garçon : GABRIEL.

Le 18 juillet 2020, Frédéric et Amandine TRAVERS sont devenus les heureux parents d'une petite fille : ELENA.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mariage

Le 19 septembre 2020, Mom TUM et Pierre LAVERNHE se sont unis par le mariage.

Tous nos vœux de bonheur accompagnent ce nouveau couple.

Décès

Madame Michèle GODON nous a quittés le 28 août 2020, à l'âge de 68 ans.

Baptême

Le samedi 5 septembre, à la mairie, a été célébré le baptême civil de Hélia, en présence de ses parents, Claude-Henri MOUTON et Maguy GARCIA TENDEIRO, de sa marraine, de son parrain ainsi que de sa grand-mère.

Un grand moment républicain !



Savez-vous que...

OFFRE D'EMPLOI

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX
recrute actuellement un(e) aide à domicile.

Merci d'adresser votre lettre de motivation, accompagnée d'un CV, à Monsieur le Président,
1 rue des Petits Champs 77820 Le Chatelet-en-Brie ou par mail à florence.hardouin@ccbrc.fr

Pour plus d'informations, visitez le site de la CCBRC
(<http://www.briedesrivieresetchateaux.fr>)
rubrique vie économique/Offres d'emploi

C'est arrivé près de chez vous

L'ACC et le Covid-19

Par sécurité, notre Week-end Générosité a été amputé du Repas/Thé dansant du lendemain ! Mais réussi quand même car nous avons pu organiser le Vide-greniers (en extérieur !) le samedi 19 septembre, où les nombreux exposants (+ de 40 !) et les visiteurs sont venus déguster à la buvette les moules-frites, merguez-frites, les gâteaux faits maison, mais aussi acheter des brioches pour le petit déjeuner du lendemain.

Soirée disco du samedi 3 octobre

Limitée à 30 personnes en raison de la pandémie de Covid-19, la soirée n'en fut pas moins festive au rythme du disco. Les résidents de Foyer des Ormes de Melun, venus en nombre, ont très vite donné le ton et c'était fort attrayant de les voir s'éclater en dansant sur des airs entraînants et connus. L'équipe de la Campélienne-Animations s'est activée pour servir un repas de pâtes (bolognaise, pesto ou roquefort) précédé d'une entrée (concombre à la crème ou salade de tomates) et suivi d'un morceau de Brie et d'un gâteau fait maison.

La pandémie met en évidence le besoin de se retrouver pour partager ensemble des moments festifs. Ensemble nous sommes plus forts, ensemble nous traversons plus facilement les moments difficiles que la vie nous réserve parfois.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 5 décembre pour le Téléthon et vous invitons à réserver dès à présent votre sapin de Noël (avant le 24 novembre, voir info jointe).

Sur le stand du Téléthon, sur la place du Marché, vous trouverez jus de pommes, confitures et objets du Téléthon à consommer sans modération.

Bourse de l'ACC

La nouvelle manifestation de l'ACC, à savoir la Bourse aux Jeux, Jouets, Livres et Miniatures, qui s'est déroulée les 17 et 18 octobre, a connu le succès puisque malgré le nombre restreint de 16 exposants et donc de 14 visiteurs pour un global de 30 personnes en même temps dans la Campélienne ! Au bout du compte, des visiteurs nombreux sur les deux jours sont repartis avec des jouets, livres... dans des sacs (chut c'est pour Noël !). D'ores et déjà, nous leur donnons rendez-vous pour l'an prochain à la même époque.

Vie quotidienne - Vie pratique

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour fin 2020 et début 2021

11 novembre : Cérémonie, Armistice 11 novembre 1918
21 et 22 novembre : Marché de Noël (Avent) de l'ACC
22 novembre : Sortie Spéléologie de La Campélienne-Animations
4 et 5 décembre : Téléthon de Campélienne-animations
30-31 janvier 2021 : Salons du Pin's et Multicollections du CAL

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !

CAL

Pour la saison 2020/2021, Champeaux Animations Loisirs (CAL.77@wanadoo.fr) vous propose ses activités :

Cours de danse de salon :

- ☞ Dans une ambiance conviviale pour apprendre à danser à deux, toutes les danses de salon, le rock, le paso

doble, le quick-step, le chachacha, le tango, la valse, des danses en ligne...

Le mardi de 20 h 30 à 22 h 00 à la Campélienne.

Inscriptions : sur place (soirée découverte et sans obligation). Renseignements au 06 80 12 26 68.

Cours de danse :

- ☞ Danse (enfants de 3 à 12 ans), GRS, Cardio-fitness, Jazz (ados/adultes) et Renforcement musculaire, à la Campélienne.

Inscriptions : le mercredi après-midi, à la Campélienne – Sandrine, la professeure, sera présente et pourra apporter à chacun toutes les informations utiles. Renseignements au 06 81 03 64 32.

Cours de musique par des professeurs diplômés : à l'ancienne mairie de Champeaux

- ☞ Jardin musical, flûte, clarinette, violon, piano, guitare, formation musicale, chorale (adulte et enfant).

Inscriptions pour ces activités : le mercredi après-midi, à l'ancienne mairie de Champeaux.

Renseignements au 01 64 38 79 74.

Plus d'informations sur la page Web de l'association.

Prochaine manifestation organisée par le CAL :

- Week-end Pin's et Multicollections : les **30 et 31 janvier 2021** à la Campélienne.

Site internet : <https://CAL-77.pagesperso-orange.fr/>.

Fin de saison de l'ACC (et le Covid-19 !)

Après notre Vide-greniers du 19 septembre qui a connu le succès (retour de l'animation dans Champeaux !), l'ACC organise, en cette fin d'année 2020, deux manifestations prévues dans la Campélie (si aucun arrêté préfectoral vient en interdire le déroulement !), à savoir la nouveauté : **Bourse aux Jeux, Jouets, Livres, Miniatures** prévue les **samedi 17 + dimanche 18 octobre** et, courant novembre, notre 11^e **Marché de Noël (Avent)**, prévu les **samedi 21 et dimanche 22 novembre** où, tout au long de ce week-end, vous pourriez voir le clown Bozo et son atelier Maquillage, ainsi que le Père Noël et ses friandises. Avec l'espoir que ces deux derniers rendez-vous de la saison 2020 puissent se dérouler !

Mais, est-ce que ce satané virus nous laissera tranquille afin de pouvoir terminer cette année, ce qui pourrait nous permettre d'apporter un supplément honorable de joie et bonheur à ces enfants traités contre le cancer à l'IGR de Villejuif ?

Commémoration Armistice 1918

L'AACP (Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde) vous invite à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 (mercredi 11) qui se déroulera suivant les instructions de l'arrêté préfectoral.

☺ **ANNONCES**PETITS RAPPELS DE BON SENS ET DE CIVISME...

« **Nuisances sonores** » : Les gros travaux domestiques tels que l'utilisation de tronçonneuse, de perceuse et d'autres outillages à moteur électrique ou thermique, ainsi que la tonte des pelouses sont autorisés de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h les jours ouvrés ; de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h le samedi ; de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux
Tél. : 06 88 52 64 04 et contact@partenaire-parents.com
Site Internet : www.partenaire-parents.com
Elle accueille à temps complet et à temps partiel tous les enfants de la région.

Garde d'enfants

Ma passion : les enfants.
Mon travail : être à leurs côtés tout au long de la journée et répondre à leurs besoins pendant votre absence.
Mon bonus : je possède le diplôme d'état d'Éducatrice de Jeunes Enfants et je suis moi-même maman de deux enfants.
Je possède un bagage professionnel non négligeable qui me permettra d'être au top du top niveau accueil et accompagnement de votre enfant.
N'hésitez pas à venir me rencontrer si vous cherchez une personne sérieuse, responsable et qui s'investit pleinement dans son métier. Je suis joignable au 06 32 29 31 80.

Atlas Électricité (électricité, petits travaux, peinture...)

Laurent SEMINET
2, rue de la Ferronnerie à Champeaux
Tél. : 06.10.88.61.13 - nseminet@free.fr.

Coiffure à domicile

Valérie vous coiffe chez vous, sur rendez-vous.
Renseignements et rendez-vous :
- Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63
- Mail : valerie.davi@gmail.com

Conseil en immobilier

Jessica LE MARCHAND / Conseillère en immobilier
Contact : 06.52.84.15.36 - jessica.lemarchand@iadfrance.fr
13, rue St-Léonard à Champeaux.

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON -
17, rue de la Ferronnerie à Champeaux
Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtour des Fossés
Tél. : 01 64 38 71 01.
E-mail : lesjardinsdemarjolaine@orange.fr
Internet : <http://www.lesjardinsdemarjolaine.com>

Dorian CHARLU : Création et entretien de jardin

10 rue de la Ferronnerie à Champeaux
Contact : d.charlu@orange.fr, 06 19 58 50 55

DMM 77 - Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ : e-mail : david.maute@sfr.fr
26, rue de la Ferronnerie à Champeaux.
Tél. : 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

Objet trouvé

Une clé de voiture avec un porte-clé Mercedes et un pass Somfy ont été trouvés le 29 juin dernier rue de Varvanne. Idem pour un trousseau de clés Citroën déposé récemment. Les propriétaires peuvent venir en Mairie récupérer ces clés.

Offre d'emploi

La commune d'Andrezel recherche un agent technique pour l'entretien de son charmant village.
Vous aimez travailler en extérieur ? Vous êtes motivé et bricoleur ?
Envoyez votre CV et votre lettre de motivation en mairie :
Mairie d'Andrezel - 28 rue Martin IV - 77390 ANDREZEL
mairie.andrezel@wanadoo.fr

Vente accordéon

Vends accordéon 'touches piano' de marque Paul BEUSCHER, très peu servi, avec valise et clés. Détails : <https://cal-77.pagesperso-orange.fr/Document/Annonces.htm>
Tél. Florence au 06 11 21 05 25.

Vend Roue complète NEUVE SUV 2008

Pneu MICHELIN Energy Saver 205/55R16 (jamais montée). M. CHÉCHIN (77720 Champeaux) - 01.60.66.92.54.

Messes ou célébrations du groupe paroissial

Andrezel/Champeaux/St-Méry
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Novembre 2020 :

Dimanche 1^{er} : 11 h Messe à l'église de Mormant
Fête de la Toussaint – de « Tous les Saints »
Dimanche 08 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.
Dimanches 08-15-22-29 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Décembre 2020 :

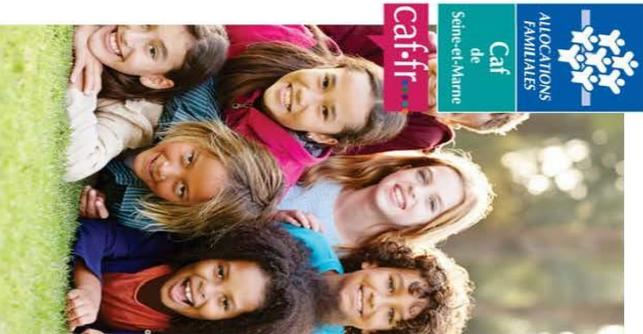
Dimanche 13 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux.
Dimanches 06-13-20-27 : 11 h Messe Eglise de Mormant.
Célébrations de NOËL :
Mardi 24 : 18 h Messe à l'église de La Chapelle-Gauthier
Messe de « La Nuit de Noël »

: 20 h Messe à l'église d'Aubepierre
Messe de « La nuit de Noël »
Mercredi 25 : 11h Messe à l'église de Mormant
Messe de « La Nativité du Seigneur »

Pour notre Secteur Paroissial,

Vous pouvez participer à la Messe de semaine célébrée tous les jeudis à 9 h dans l'Église de Mormant.
Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, près de l'église et au presbytère.
Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD : presbytère de Mormant : Tél. : 01 64 06 90 80.
Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

Le passeport loisirs 2020 évolue



- 2 nouveautés importantes :**
- * Le montant de l'aide augmente
 - * L'envoi se fait en dématérialisé, par mail.

Qu'est-ce que le passeport loisirs ?

L'aide est, cette année, portée exceptionnellement à 100 € au lieu de 89 €, car aider les enfants à participer à des activités sportives et culturelles est cette année encore plus nécessaire compte tenu du contexte de confinement et au printemps. L'aide vous permet de financer une partie ou l'intégralité des frais d'inscription à une activité sportive ou culturelle pratiquée régulièrement par votre enfant durant l'année scolaire 2020/2021.

Si vos dépenses sont inférieures à 10 €, vous ne pouvez pas prétendre à cette aide financière.

Le passeport loisirs est valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 mai 2021.

Qui peut bénéficier du passeport loisirs ?

Le passeport loisirs est réservé aux familles allocataires pour chaque enfant âgé de 3 à 18 ans, né entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 juin 2017, dès lors que le quotient familial décembre 2019 est inférieur ou égal à 555 €.

Un mail est adressé à chaque famille remplissant ces conditions pour lui permettre de bénéficier du passeport loisirs.

Quelles sont les activités prises en charge ?

Les activités sportives (sport individuel ou collectif...), ou culturelles (danse...), pratiquées par l'enfant, durant l'année scolaire, nécessitant des frais d'inscription, d'assurance ou de licence.

Ces activités doivent, obligatoirement, se dérouler en Seine-et-Marne, à Paris ou dans l'un des 10 départements limitrophes suivants : Aisne (02), Aube (10), Loiret (45), Marne (51), Oise (60), Yonne (89), Essonne (91), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), et Val-d'Oise (95).

Quelles sont les activités qui ne sont pas couvertes par le passeport loisirs ?

- Sont exclus :**
- * Les sorties de loisirs pour les membres de la famille (y compris les entrées cinéma, piscines)
 - * Les activités d'accueil de loisirs organisées les mercredis, durant les vacances scolaires et périscolaire.
 - * Les stages ponctuels.
 - * Les cours de langue.
 - * Les cours particuliers (de musique, de danse, de natation...)
 - * L'achat de matériel ou d'équipement (nécessaire à l'activité pratiquée).
 - * Les séjours ou les sorties organisés dans le cadre scolaire (classes de mer, de neige, de découverte...).
 - * Les activités culturelles à visée confessionnelle

cas, mettez à jour votre navigateur ou utilisez un autre navigateur.

3 Si plusieurs de vos enfants peuvent bénéficier du passeport loisirs alors vous imprimez et complétez un formulaire pour chacun de vos enfants.

4 Une partie du formulaire est à compléter par vos soins : nom et n° allocataire, prénom et nom de l'enfant, date de naissance, nature de l'activité.

5 Une autre partie du formulaire est réservée à l'allocataire de l'activité qui atteste de l'adhésion de votre enfant à une activité sportive ou culturelle (date, cadret et signature).

6 Une fois le ou les formulaires complétés par l'organisateur et vous-même, vous devez les(s) adresser à la Caf de Seine-et-Marne impérativement avant le 1^{er} juin 2021 :

- Soit par mail à l'adresse suivante : transmettreundocument.caf77@infor-cafr.fr
- Soit par courrier à l'adresse suivante : Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne 77024 MELUN CEDEX

Comment bénéficier du passeport loisirs ?

- 1 Vous avez reçu le mail vous informant du droit pour vos enfants.
- 2 Vous téléchargez le formulaire qui est joint.

Attention, avec certaines versions trop anciennes d'Internet Explorer, ces liens peuvent ne pas fonctionner : dans ce cas, mettez à jour votre navigateur ou utilisez un autre navigateur.

En cas de participation financière versée au trimestre, il conviendra d'indiquer le montant total à la fin de la période d'activité ou des que les dépenses engagées seront égales au montant de l'aide escomptée.

La Caf est susceptible de demander une attestation ou une facture pour vérification.



Réalisation Caf 77 - Septembre 2020 - Visuels : @Adobe Stock

Informations utiles

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochain passage le lundi 7 décembre 2020.**

Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Ordures ménagères : tous les jeudis de novembre et décembre 2020 :

5, 12, 19 et 26 novembre, 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2020.

Emballages : tous les lundis des semaines paires : lundis 9 et 23 novembre, 7 et 21 décembre 2020.

Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».

(voir horaires en dernière page)

Pour une première inscription, il sera demandé de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui fera la demande de carte auprès du SMETOM GEEODE.

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17, rue Petit de Beauverger - Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

PanneauPocket à CHAMPEAUX



L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette. L'actualité est maintenant à portée de poche !

Les informations et événements seront notifiés en temps réel.

Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à coté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.

Liens utiles

Internet : <https://www.champeaux77.fr> (mairie), <http://www.briedesrivieresetchateaux.fr> (CCBRC)

Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr, Facebook : <https://www.facebook.com/mairiedechampeaux>

Informations locales

Présence du Maire

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la mairie sur rendez-vous.

Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.

Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,
mardis et **vendredis** de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,
samedis de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**

Site internet : <http://www.champeaux-77.fr>

PERMANENCES :

RPI : Ancienne Mairie, Place du Cloître

Tél. : 01.60.66.96.47. ou 09.65.36.71.02

Les **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** :

de 8 h 40 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 45,

Fermeture les mercredis et les samedis

CCAS : s'adresser à la mairie.

Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30,

Samedi : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mercredi.**

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : tous les jeudis*.

Emballages : lundi des semaines impaires*.

Horaires des déchetteries (horaire unique toute l'année) :

	Mormant	Verneuil-l'Étang
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Mercredi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Jeudi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Dimanche	Fermé	Fermé

* Exceptions jours fériés

et **jours précisés** en rubrique *Informations Utiles*

Urgences

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 08.25.82.65.05 (*Médecins*)
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **DROGUES-INFO-SERVICE.FR** 7j/7 de 8 h à 2 h (appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77
- **Violences Femmes Infos** : composez le 3919
- **Enfant en danger (SNATED)** : composez le 119

Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

MÉDECINS :

- **Docteurs RICHARD** :
9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI** :
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

KINÉSITHÉRAPEUTE :

- **Mme SYLVAIN FIERIN** :
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE et VOISIN** :
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

SOPHROLOGUE :

- **M. Rémy MAUPOINT** :
14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

Commerces

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96
Lundi au jeudi de 6 h 30 à 20 h, **vendredi** de 6 h 30 à 21 h, et **samedi** de 7 h à 20 h et **dimanche** de 9 h à 14 h.
- **BOUCHERIE CHEVALINE JOIGNEAU** :
passage de la camionnette, le **jeudi** et **dimanche** matin,
dans les rues de Malvoisine, Pré du Pain, Eugène Chassaing, Cloître, Pourtours, Stade et Varvanne.
- **BOULANGERIE DOS ANJOS** : place du Marché,
Tél. 01.60.66.91.55.
Lundi, jeudi et vendredi, de 7 h à 13h30 et de 15h30 à 20h
mercredi et samedi, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h
et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE BENOIST** : 8 rue de la Ferronnerie
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,
samedi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.
Mardi au samedi : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS Á EMPORTER**
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66
Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30,
vendredi, samedi de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46
Dimanche de 9 h à 13 h,
lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 01.64.25.18.34